

Palmarès du 37ème concours des vins de Gascogne



Palmarès du 37ème concours des vins de Gascogne

Photo : Les lauréats 2018

Samedi 27 janvier avait lieu à Eauze la remise des prix du 37ème concours des vins de Gascogne des vigneron indépendants. Face aux énormes coopératives ces petits vigneron apportent des vins de qualité qui se différencient des productions uniformisées. Ils présentent là le résultat d'un travail souvent familiale mené depuis plusieurs générations avec chacun leurs caractéristiques propres. Vincent Piquemal, Président des Vignerons indépendants de Gascogne a retracé une année difficile avec des caprices météorologiques parmi lesquels grêle et gelées n'ont pas manquées. La présence de personnalités comme la nouvelle sous-préfète Isabelle Sendrané, qui découvre la gascogne, de Christiane Pieters, conseillère régionale, vice-présidente de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, de Bernard Gendre Président du SDIS, vice président du Conseil départemental, de Michel Gabas maire d'Eauze illustre bien l'importance de cette production de terroir et de tradition.

Le palmarès de l'édition 2018

Catégorie colombard

1. Domaine de Saint-Lannes, Michel et Nicolas Duffour à Lagraulet ; 2. Domaine de Caude, Jérôme et Lydie Bédouret à Montréal-du-Gers ; 3. Domaine de Laxé, Eric et Rémy Estrade à Fourcès.

Catégorie chardonnay

1. Domaine de la Lèbe, Mathieu Bernussou à Eauze ; 2. Domaine du Tariquet, Famille Grassa à Eauze ; 3. Domaine de Laxé, Eric et Rémy Estrade à Fourcès.

Catégorie gros manseng

1. Domaine de Joÿ, Olivier, Vanessa, Kévin, Gaël Gessler à Panjas ; 2. Domaine de Saint-Lannes, Michel et Nicolas Duffour à Lagraulet ; 3. Domaine des Cassagnoles, Laure Baumann à Gondrin.

Catégorie assemblage

1. Domaine des Cassagnoles, Laure Baumann à Gondrin ; 2. Domaine de Mouchan, Rémi Braissant à Mouchan ; 3. Domaine de Saint-Lannes, Michel et Nicolas Duffour à Lagraulet.

Catégorie ugni blanc

1. Domaine de Ménard-Haut-Marin, Familles Jegerlehner-Prataviera à Gondrin ; 2. Domaine de Guillombeyrie, Christophe et Sébastien Laffitte à Ayzieu ; 3. Domaine de Ouardère, Marcel et Muriel de Wit à Lannepax.

Catégorie sauvignon

1. Domaine de Ménard-Haut-Marin, familles Jegerlehner-Prataviera à Gondrin ; 2. Domaine de Chiroulet, Philippe Fezas à Larroque-sur-l'Osse ; 3. Domaine de Chiroulet, Philippe Fezas à Larroque-sur-l'Osse.

Catégorie doux-moelleux

1. Domaine du Tariquet, Famille Grassa à Eauze ; 2. Domaine de Guilhon-d'Aze, Denis Tastet à Larée ; 3. Domaine de Ménard-Haut-Marin, Famille Jegerlehner-Prataviera à Gondrin.

Catégorie rouge

1. Domaine de Ménard-Haut-Marin, Familles Jegerlehner-Prataviera à Gondrin ; 2. Domaine de Saint-Lannes, Michel et Nicolas Duffour à Lagraulet ; 3. Domaine de Moura, Alain Réon à Lagraulet.

Catégorie rosé

1. Domaine de Guilhon-d'Aze, Denis Tastet à Larée ; 2. Domaine de Laxé, Rémy Estrade à Fourcès ; 3. Domaine d'Embidoure, Nathalie et Sandrine Menegazzo à Réjaumont.

Superprix du jury

1. Domaine des Cassagnoles, Laure Baumann à Gondrin, assemblage ; 2. Domaine de Guillombeyrie, Christophe et Sébastien Laffite à Ayzieu, ugni blanc ; 3. Domaine de Caude, Jérôme et Lydie Bédouret à Montréal-du-Gers, colombard.